



Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique

Quarante et unième session

Lima, 1^{er}-6 décembre 2014

Point 7 de l'ordre du jour provisoire

**Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices
liés aux incidences des changements climatiques**

Organe subsidiaire de mise en œuvre

Quarante et unième session

Lima, 1^{er}-8 décembre 2014

Point 10 de l'ordre du jour provisoire

**Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices
liés aux incidences des changements climatiques**

**Rapport du Comité exécutif du Mécanisme international
de Varsovie relatif aux pertes et préjudices
liés aux incidences des changements climatiques***

Résumé

Le présent rapport contient des informations sur les travaux du Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques, notamment sur sa première réunion, tenue du 25 au 28 mars 2014 et les 17 et 18 septembre 2014 à Bonn (Allemagne). Il contient également une liste des membres provisoires désignés du Comité exécutif et le premier plan de travail biennal pour l'exécution des fonctions du Mécanisme international de Varsovie.

* Le présent document a été soumis tardivement en raison de la date à laquelle le Comité exécutif s'est réuni.



Table des matières

| | <i>Paragraphes</i> | <i>Page</i> |
|---|--------------------|-------------|
| I. Introduction..... | 1–4 | 3 |
| A. Mandat..... | 1–2 | 3 |
| B. Objet de la note..... | 3 | 3 |
| C. Mesures que pourraient prendre l’Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l’Organe subsidiaire de mise en œuvre..... | 4 | 3 |
| II. Questions d’organisation: désignation des membres provisoires du Comité exécutif..... | 5–6 | 3 |
| III. Travaux du Comité exécutif en 2014..... | 7–15 | 4 |
| A. Première réunion du Comité exécutif..... | 7–12 | 4 |
| B. Travaux du Comité exécutif entre la première et la deuxième partie de sa première réunion..... | 13–14 | 5 |
| C. Premier plan de travail biennal du Comité exécutif..... | 15 | 5 |
| Annexes | | |
| I. Membres provisoires du Comité exécutif..... | | 6 |
| II. Premier plan de travail biennal du Comité exécutif du mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques, établi conformément aux décisions 3/CP.18 et 2/CP.19..... | | 7 |

I. Introduction

A. Mandat

1. À sa dix-neuvième session, la Conférence des Parties a créé le Comité exécutif du Mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques¹, relevant de la Conférence des Parties et agissant sous sa direction, pour superviser l'exécution de ses fonctions².

2. La Conférence des Parties a demandé au Comité exécutif:

a) De lui faire rapport chaque année, par l'intermédiaire de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) et de l'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI), et de formuler des recommandations s'il y a lieu³;

b) D'élaborer son premier plan de travail biennal pour l'exécution des fonctions du Mécanisme international de Varsovie, en tenant compte des points visés aux paragraphes 6 et 7 de la décision 3/CP.18, en vue de son examen à la quarante et unième session du SBSTA et du SBI⁴.

B. Objet de la note

3. Le présent rapport contient des informations sur les travaux du Comité exécutif en 2014, notamment sur sa première réunion, tenue du 25 au 28 mars 2014 et les 17 et 18 septembre 2014 à Bonn (Allemagne). Il contient également une liste des membres provisoires désignés du Comité exécutif et son premier plan de travail biennal.

C. Mesures que pourraient prendre l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique et l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

4. Le SBSTA et le SBI voudront peut-être examiner le premier plan de travail biennal du Comité exécutif, figurant à l'annexe II, et formuler des recommandations à la Conférence des Parties pour qu'elle décide des mesures à prendre, selon qu'il conviendra. Le Comité exécutif recommande à la Conférence des Parties d'approuver le plan de travail figurant à l'annexe II.

II. Questions d'organisation: désignation des membres provisoires du Comité exécutif

5. La Conférence des Parties, par sa décision 2/CP.19, a décidé que, à titre provisoire, le Comité exécutif serait composé de deux représentants de chacun des organes de la Convention ci-après en garantissant une représentation équilibrée des pays développés parties et des pays en développement parties:

a) Le Comité de l'adaptation;

b) Le Groupe d'experts des pays les moins avancés;

¹ Décision 2/CP.19, par. 2.

² Les fonctions du Mécanisme international de Varsovie sont définies au paragraphe 5 de la décision 2/CP.19.

³ Décision 2/CP.19, par. 3.

⁴ Décision 2/CP.19, par. 9.

- c) Le Comité permanent du financement;
- d) Le Comité exécutif de la technologie;
- e) Le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention.

6. Le secrétariat a été informé des personnes désignées par la présidence et la vice-présidence, ou la coprésidence de ces organes constitués. On trouvera dans l'annexe I du présent document la liste des membres désignés.

III. Travaux du Comité exécutif en 2014

A. Première réunion du Comité exécutif

7. Conformément au paragraphe 8 de la décision 2/CP.19, la Secrétaire exécutive, en consultation avec le Président de la Conférence des Parties, a convoqué la première réunion du Comité exécutif. La première partie de la réunion s'est tenue du 25 au 28 mars 2014 à Bonn et a été animée par deux membres du Comité exécutif, M. Thiago de Araujo Mendes et M. Matti Nummelin. Outre les 10 membres provisoires du Comité exécutif, ont participé à cette réunion 47 observateurs originaires des Parties et des organisations et parties prenantes concernées participant aux travaux relatifs aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques⁵.

8. Au cours de la première partie de la réunion, le Comité exécutif s'est penché sur les mandats et plans de travail des cinq organes constitués susmentionnés au paragraphe 5 a) à e), ainsi que sur les stratégies visant à mener à bien les tâches qui leur sont confiées par la Conférence des Parties, et a commencé l'examen du premier plan de travail biennal. Les débats ont eu lieu en séances plénières ainsi qu'en sous-groupes dans le cadre desquels les observateurs ont activement participé aux discussions.

9. Au cours de la première partie de la réunion, des éléments divers ont été regroupés en domaines d'action éventuels assortis d'activités spécifiques. Prenant acte de la nécessité de poursuivre les délibérations pour achever les travaux, le Comité exécutif a suspendu la réunion le 28 mars en vue de la reprendre à une date ultérieure⁶.

10. La réunion a repris le 17 septembre en présence de 21 observateurs. L'enregistrement de la réunion était également disponible sur le Web. En outre, afin de faciliter les consultations avec un large éventail d'observateurs, des dispositions ont été prises pour permettre à des observateurs hors site de formuler leurs observations en ligne pendant toute la durée des consultations du Comité exécutif avec les observateurs présents à la réunion.

11. Au début de la deuxième partie de la réunion, le Comité exécutif a présenté le projet de premier plan de travail biennal en vue de poursuivre les consultations avec les observateurs pour en établir la version définitive. Outre les interventions des observateurs présents à la réunion, le Comité exécutif a reçu 25 documents présentant des observations par voie électronique. La reprise de la réunion s'est achevée le 18 septembre lorsque tous les membres provisoires du Comité exécutif ont adopté la version finale révisée du plan de travail.

⁵ Pour des informations plus détaillées sur la première réunion, voir unfccc.int/8107.

⁶ Pour des informations plus détaillées sur les délibérations et les conclusions des débats de la première partie de la réunion, les notes des animateurs sont disponibles à l'adresse: http://unfccc.int/files/adaptation/application/pdf/co-facilitators_note_3_june.pdf.

12. Le Comité exécutif a remercié à nouveau les observateurs pour leur participation active à sa réunion, et a exprimé sa confiance quant à leur accompagnement de la mise en œuvre du plan de travail à l'avenir.

B. Travaux du Comité exécutif entre la première et la deuxième partie de sa première réunion

13. Afin de garantir la transparence du processus d'élaboration de son premier plan de travail biennal, le Comité exécutif a organisé une séance d'information le 12 juin 2014 en marge de la quarantième session des organes subsidiaires. Au cours de cet événement, il a fait le point sur ses travaux à ce jour, et a demandé des contributions supplémentaires au projet de premier plan de travail biennal dans le cadre du processus de mise en œuvre de son mandat⁷.

14. En réponse, le Comité exécutif a reçu 17 contributions, totalisant plus de 150 propositions d'activités⁸. Il a analysé ces contributions afin de les intégrer aux conclusions de la première partie de sa première réunion. Il a poursuivi ses travaux par voie électronique, notamment par téléconférence. En outre, certains de ses membres, notamment les animateurs des débats, se sont réunis le 16 septembre pour préparer la reprise de sa réunion le 17 septembre.

C. Premier plan de travail biennal du Comité exécutif

15. Conformément au paragraphe 9 de sa décision 2/CP.19, le Comité exécutif a élaboré son premier plan de travail biennal pour l'exécution des fonctions du Mécanisme international de Varsovie, en tenant compte des points visés aux paragraphes 6 et 7 de la décision 3/CP.18, en vue de son examen à la quarante et unième session du SBSTA et du SBI. Le plan de travail, tel qu'approuvé par le Comité exécutif, figure à l'annexe II.

⁷ Pour les détails de cet appel à contributions, voir <http://unfccc.int/8410>.

⁸ Pour les détails des contributions reçues, voir <http://unfccc.int/8422>.

Annexe I

Membres provisoires du Comité exécutif

M. Thiago de Araujo Mendes (désigné par le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention)

M. Georg Børsting¹ (désigné par le Comité permanent du financement)

M^{me} Christina Chan (désignée par le Comité de l'adaptation)

M. Juan Hoffmaister (désigné par le Comité de l'adaptation)

M^{me} Hilary Hove (désignée par le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention)

M. Krzysztof Klincewicz (désigné par le Comité exécutif de la technologie)

M^{me} Pepetua E. Latasi (désignée par Groupe d'experts des pays les moins avancés)

M. Matti Nummelin (désigné par le Groupe d'experts des pays les moins avancés)

M. Moses Jura Omedi (désigné par le Comité exécutif de la technologie)

M. Paul Herbert Oquist Kelley (désigné par le Comité permanent du financement)

M^{me} Willemijn Verdegaal² (désignée par le Comité permanent du financement)

¹ Désigné par le Comité permanent du financement le 21 juin 2014 pour succéder à M^{me} Willemijn Verdegaal, qui a démissionné le 6 mai 2014.

² A démissionné le 6 mai 2014.

Annexe II

Premier plan de travail biennal du Comité exécutif du mécanisme international de Varsovie relatif aux pertes et aux préjudices liés aux incidences des changements climatiques, établi conformément aux décisions 3/CP.18 et 2/CP.19

Domaine d'action 1: Mieux comprendre la manière dont les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques touchent les pays en développement particulièrement vulnérables, les couches de la population qui sont déjà vulnérables en raison de leur situation géographique, de leur statut socioéconomique, de leurs moyens d'existence, de leur sexe, de leur âge, de leur statut d'autochtone ou de minorité, ou de leur handicap, et les écosystèmes dont ils dépendent, ainsi que la manière dont les démarches permettant de remédier aux pertes et préjudices peuvent leur être bénéfiques

Activités

| Activités | Calendrier indicatif ^a | Résultats attendus |
|--|-----------------------------------|--|
| a) Inviter le Comité de l'adaptation, le Groupe d'experts des pays les moins avancés et d'autres organismes compétents constitués au titre de la Convention à envisager d'accomplir des efforts pour réduire et prévenir les pertes et préjudices dans les pays en développement particulièrement vulnérables, les populations vulnérables et les écosystèmes dont ils dépendent, lorsque ces organismes entreprennent leurs travaux, et à faire part des résultats de cette démarche au Comité exécutif | Juillet-décembre 2015 | L'examen des pays en développement particulièrement vulnérables, des populations vulnérables et des écosystèmes dont ils dépendent devient une question transversale et est intégré à l'ensemble des travaux s'y rapportant au titre de la Convention |
| b) Formuler des recommandations concernant les mesures et les prochaines étapes, notamment l'examen tout au long de la mise en œuvre de ce plan de travail de la manière dont les pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques touchent les pays en développement particulièrement vulnérables, les populations vulnérables et les écosystèmes dont ils dépendent, et comment des démarches permettant de remédier aux pertes et préjudices liés aux incidences des changements climatiques peuvent être élaborées et mises en œuvre afin de bénéficier à ces populations | Janvier-juin 2016 | Les recommandations concernant les mesures et les prochaines étapes sont examinées afin d'être intégrées au rapport du Comité exécutif à la Conférence des Parties L'examen des pays en développement particulièrement vulnérables, des populations vulnérables et des écosystèmes dont ils dépendent devient une question transversale et est intégré à l'ensemble de ce plan de travail |

Domaine d'action 2: Améliorer la compréhension des démarches globales en matière de gestion des risques (évaluation, réduction, transfert et maintien), et les promouvoir, y compris les instruments de protection sociale et les processus de transformation, afin d'accroître la résilience à long terme des pays, des populations et des communautés vulnérables

| <i>Activités</i> | <i>Calendrier indicatif^a</i> | <i>Résultats attendus</i> |
|---|---|---|
| a) Recenser les outils, les technologies, les bonnes pratiques et les enseignements tirés, notamment en ce qui concerne les politiques et les normes de données, les instruments tels que les assurances et la protection sociale, ainsi que les processus de transformation, permettant de faciliter la gestion globale des risques | Juillet-décembre 2015 | Recensement des bonnes pratiques et des enseignements tirés |
| b) Recenser les lacunes, et recenser ou élaborer des méthodes pouvant être utilisées par les gouvernements nationaux pour améliorer la connaissance et la compréhension des démarches globales en matière de gestion des risques, y compris des questions liées au financement, aux données, aux technologies, aux cadres réglementaires et au renforcement des capacités, qui peuvent être intégrées aux plans d'action nationaux et autres processus pertinents, selon les besoins | Juillet-décembre 2015 | Recensement et/ou élaboration de méthodes permettant d'améliorer la connaissance et la compréhension des démarches globales en matière de gestion des risques afin d'appuyer la planification et la mise en œuvre |
| c) Inviter les organismes des Nations Unies, les institutions financières multilatérales, les mécanismes bilatéraux et le secteur privé à recenser les moyens d'améliorer la mise en œuvre des démarches globales en matière de gestion des risques visant à remédier aux pertes et aux préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques | Janvier-juin 2016 | Meilleure compréhension de la manière dont la gestion globale des risques peut contribuer aux processus de transformation |
| d) Mettre en place un comité ou un groupe d'experts techniques, en invitant à y participer les organismes concernés au titre de la Convention et les organismes compétents des Nations Unies, le secteur privé, les organismes spécialisés et les initiatives pertinentes susceptibles de fournir une assistance et des orientations techniques sur la gestion globale des risques et les processus de transformation (notamment sur les questions liées aux domaines d'action 5 et 7 du présent plan de travail) | En temps opportun | Élaboration et approbation du mandat par le Comité exécutif Mise en place d'un comité ou d'un groupe d'experts chargé de fournir une assistance et des orientations techniques |
| e) Recenser les mesures de suivi, selon les besoins | En temps opportun | Recensement des actions de suivi appropriées |

Domaine d'action 3: Améliorer les données et les connaissances relatives aux risques associés aux phénomènes qui se manifestent lentement et à leurs effets, et recenser les moyens de promouvoir des démarches visant à remédier aux phénomènes qui se manifestent lentement liés aux effets néfastes des changements climatiques, en mettant l'accent en particulier sur les effets potentiels, au sein des pays et des régions

| <i>Activités</i> | <i>Calendrier indicatif^a</i> | <i>Résultats attendus</i> |
|---|---|---|
| a) Faire le point sur les organisations qui travaillent sur les phénomènes qui se manifestent lentement et sur la portée de leurs efforts actuels | Janvier-juin 2015 | Bilan des organisations et des efforts qu'elles déploient |
| b) Favoriser la création ou le renforcement des mécanismes de collaboration, en se fondant sur les efforts existants, pour promouvoir les échanges, la coordination, la cohérence et les synergies afin d'améliorer, partager et gérer la connaissance et la compréhension des phénomènes qui se manifestent lentement et des approches visant à y remédier | Juillet-décembre 2015 | Création ou renforcement des mécanismes de collaboration pour la collecte et le partage des informations pertinentes |
| c) Inviter les organismes et les experts compétents à collaborer avec le Comité exécutif pour faciliter l'accès à l'information, notamment au moyen de mécanismes de collaboration, de bases de données et de technologies permettant de surveiller les effets, et favoriser les démarches visant à remédier aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, y compris les phénomènes qui se manifestent lentement | En temps opportun | Collaboration accrue en matière d'accès à l'information |
| d) Évaluer et formuler des recommandations visant à améliorer l'état des connaissances, afin de comprendre les phénomènes qui se manifestent lentement et leurs effets, ainsi que la capacité d'y remédier, y compris la capacité des organismes régionaux | En temps opportun | Évaluation de l'état des connaissances et des capacités Formulation de recommandations, en tenant compte des aspects régionaux |
| e) Définir les actions de suivi, selon les besoins | En temps opportun | Définition des mesures de suivi |

Domaine d'action 4: Améliorer les données et les connaissances relatives aux pertes autres qu'économiques liées aux effets néfastes des changements climatiques et recenser les moyens de réduire les risques de pertes autres qu'économiques, et d'y remédier, en mettant l'accent sur les incidences potentielles au sein des régions

| <i>Activités</i> | <i>Calendrier indicatif^a</i> | <i>Résultats attendus</i> |
|---|--|--|
| a) Mener des activités de sensibilisation sur la nature et l'étendue des pertes autres qu'économiques et sur la manière d'intégrer des mesures visant à réduire le risque de pertes autres qu'économiques dans les démarches globales visant à remédier aux pertes et aux préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques | Juillet-décembre 2015 | Plus large diffusion des informations relatives aux pertes autres qu'économiques |
| <i>Activités</i> | <i>Calendrier indicatif^a</i> | <i>Résultats attendus</i> |
| b) Créer un groupe d'experts chargé d'élaborer des contributions et des recommandations visant à améliorer les données et les connaissances relatives aux moyens de réduire les risques de pertes autres qu'économiques, et d'y remédier, y compris la façon de prendre en considération ces éléments dans la planification et l'élaboration de mesures visant à remédier aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques | Juillet-décembre 2015 En temps opportun | Élaboration et adoption par le Comité exécutif du mandat du groupe d'experts Élaboration de contributions et de recommandations |

Domaine d'action 5: Améliorer la compréhension des besoins en matière de capacité et de coordination s'agissant de la préparation et de la réaction aux pertes et préjudices liés aux phénomènes extrêmes ou qui se manifestent lentement, ainsi que du développement de la résilience à ces phénomènes, notamment au moyen du rétablissement et de la reconstruction

| <i>Activités</i> | <i>Calendrier indicatif^a</i> | <i>Résultats attendus</i> |
|--|---|---|
| a) Inviter les organisations nationales de gestion des risques de catastrophe et les organisations humanitaires internationales concernées, ainsi que leurs partenaires, en tenant compte des phénomènes extrêmes ou qui se manifestent lentement, et dans la perspective d'une gestion globale des risques climatiques: | Janvier-juin 2015 | Les informations fournies par les organisations nationales de gestion des risques de catastrophe et les organisations humanitaires internationales concernées, ainsi que leurs partenaires, sont recueillies et diffusées |
| i) À élaborer et effectuer des analyses pour chaque pays des risques climatiques et des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques dans différents secteurs; | | |

| <i>Activités</i> | <i>Calendrier indicatif^a</i> | <i>Résultats attendus</i> |
|---|---|--|
| <p>ii) À définir les besoins institutionnels en matière de prévention, de réduction ou d'autres formes de gestion des pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques</p> | | |
| <p>b) Inviter les organisations compétentes, à tous les niveaux, à collaborer avec le Comité exécutif afin d'évaluer, notamment à l'aide des données et des connaissances pertinentes existantes, la capacité des systèmes de gestion des risques de catastrophe et des risques humanitaires s'agissant des éléments suivants:</p> <p>i) Préparation et réaction aux situations d'urgence;</p> <p>ii) Mesures préventives de réduction des risques;</p> <p>iii) Amélioration concrète de la résilience durant la période de rétablissement, de reconstruction et de réinstallation succédant à une catastrophe liée au climat</p> | <p>Janvier- juin 2015</p> | <p>Évaluation de la capacité des systèmes de gestion des risques de catastrophe et des risques humanitaires</p> |
| <p>c) Inviter les organismes compétents à collaborer avec le Comité exécutif afin d'établir un document relatif à l'activité 5 d) ci-dessous, sur la base des activités 5 a) et b) ci-dessus, notamment sur les méthodes d'analyse de scénarios et d'essai en situation extrême, qui pourrait donner un aperçu des difficultés et des besoins potentiels en matière de préparation et d'intervention, ainsi que de renforcement de la résilience</p> | <p>Janvier- juin 2016</p> | <p>Mise à disposition des informations aux Parties, aux organes concernés de la Convention et autres, lors d'événements tels que le Sommet humanitaire mondial, afin de les intégrer, selon les besoins, dans les plans d'action nationaux et autres processus pertinents</p> <p>Meilleure application de ces connaissances dans les processus de planification nationaux, notamment pour appuyer la mise en place de cadres améliorés d'analyse et de planification</p> |
| <p>d) Consulter les experts dans le cadre de l'examen du document mentionné dans l'activité 5 c) ci-dessus, établir une synthèse des expériences et des enseignements tirés, et définir les domaines prioritaires pour accroître les capacités et les investissements</p> | <p>Activité permanente</p> | <p>Examen des résultats, synthèse des expériences et des enseignements tirés, définition des domaines prioritaires et recommandations</p> |

Domaine d'action 6: Améliorer la compréhension et les compétences relatives à la manière dont les effets des changements climatiques influent sur l'évolution des migrations, des déplacements et de la mobilité des êtres humains; et la mise en application de cette compréhension et de ces compétences

| <i>Activités</i> | <i>Calendrier indicatif^a</i> | <i>Résultats attendus</i> |
|---|---|---|
| a) Inviter les organismes et les experts concernés à communiquer des informations scientifiques sur l'évolution prévue des migrations et des déplacements à l'aide des prévisions concernant les effets liés ou non au climat sur les populations vulnérables | Janvier-juin 2015 | Meilleure compréhension, fondée sur des connaissances scientifiques fiables, des migrations et des déplacements, notamment des caractéristiques des populations vulnérables qui risquent de se déplacer en raison de facteurs liés aux effets des changements climatiques Meilleure compréhension et collaboration Mise à disposition d'une synthèse des informations pertinentes, des enseignements tirés et des bonnes pratiques recensées dans le cadre des activités des organisations et des experts |
| b) Inviter les organismes des Nations Unies, les organismes spécialisés et les initiatives lancées dans ce domaine à collaborer avec le Comité exécutif afin de diffuser les informations pertinentes, les enseignements tirés et les bonnes pratiques recensées dans le cadre de leurs activités | Janvier-juin 2016 | |
| c) Définir les mesures de suivi, selon les besoins | Juillet-décembre 2016 | Définition des mesures de suivi |

Domaine d'action 7: Encourager une gestion globale des risques par la diffusion d'informations relatives aux instruments financiers et aux outils qui visent à gérer les risques de pertes et de préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, afin de faciliter les financements en cas de pertes et de préjudices conformément aux politiques en vigueur dans chaque pays ou région en développement, en tenant compte des efforts nécessaires au niveau national pour instaurer des conditions propices. Ces instruments et outils financiers peuvent être notamment les suivants: capacité de gestion globale des risques avec mutualisation et transfert des risques; assurance contre les catastrophes; financement pour imprévus; fonds obligataires ayant trait à l'action climatique et leur certification; fonds obligataires pour faire face aux catastrophes; et financement des démarches visant à rendre le développement résilient au climat, parmi d'autres instruments et outils financiers innovants^b

| <i>Activités</i> | <i>Calendrier indicatif^a</i> | <i>Résultats attendus</i> |
|--|---|--|
| a) Encourager les organismes et les fonds publics bilatéraux et multilatéraux ainsi que les investisseurs privés à intégrer le risque et la résilience climatiques dans les projets de développement et dans les décisions et les critères relatifs aux investissements | Janvier-juin 2015 | Meilleure compréhension par les organismes et les fonds publics bilatéraux et multilatéraux ainsi que par les investisseurs privés, les pays développés et les pays en développement, de l'éventail des instruments et des outils financiers permettant d'améliorer les interventions et l'appui, notamment sur les plans du financement, de la technologie et du renforcement des capacités, afin de remédier aux pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques |
| b) Encourager et promouvoir les processus de recherche et développement sur les instruments et les outils financiers visant à gérer les risques de pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques, et assurer la coordination avec ces processus. | Janvier-juin 2016 | |
| c) Inviter le Comité permanent du financement, dans sa prochaine évaluation biennale faisant le point des flux de financement des activités liées au climat, à inclure des informations sur les instruments financiers visant à gérer les risques de pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques | Janvier-juin 2016 | |
| d) Inviter les Parties et les organisations compétentes à fournir des informations sur les meilleures pratiques, les difficultés et les enseignements tirés des instruments financiers existants, à tous les niveaux, afin de gérer les risques de pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques | Juillet-décembre 2015 | |
| e) Faciliter la diffusion d'informations complètes sur une page du site Web de la Convention, l'établissement des rapports du Comité exécutif à la Conférence des Parties, les manifestations parallèles, et inviter le Comité permanent du financement à consacrer son Forum de 2016 aux instruments financiers visant à gérer les risques de pertes et préjudices liés aux effets néfastes des changements climatiques | Activité permanente | |

Domaine d'action 8: Selon les besoins, jouer un rôle complémentaire auprès des organes et des groupes d'experts créés en application de la Convention, tirer parti de leurs travaux et faire appel à leur participation, et faire également fond sur les travaux d'organisations et de groupes d'experts compétents qui ne relèvent pas de la Convention, à tous les niveaux, dans le cadre de l'exécution par le Comité exécutif des éléments susmentionnés du plan de travail

| <i>Activités</i> | <i>Calendrier indicatif^a</i> | <i>Résultats attendus</i> |
|---|---|--|
| a) Analyser les mandats et les plans de travail dans ce domaine, notamment ceux du Comité de l'adaptation, du Programme de travail de Nairobi sur les incidences des changements climatiques et la vulnérabilité et l'adaptation à ces changements, du Groupe consultatif d'experts, du Comité exécutif de la technologie, du Groupe d'experts des pays les moins avancés et du Comité permanent du financement, afin de recenser les liens entre eux et les domaines d'échange, de coordination, de mise en cohérence et de synergie | Juillet-décembre 2015 | Analyse des mandats et plans de travail des organes compétents créés au titre de la Convention Recensement des possibilités d'échange, de coordination, de mise en cohérence et de synergie |
| b) Recenser et mettre en place les dispositifs et les modalités appropriés pour favoriser les partenariats, les échanges, la coordination, la mise en cohérence et les synergies avec les secteurs public et privé aux niveaux international, régional et national | Juillet-décembre 2016 | Développement des relations à plusieurs niveaux |
| c) Envisager la création de groupes d'experts, comités, etc., chargés d'exécuter les travaux du Comité exécutif, selon les besoins | Activité permanente | Élaboration et adoption par le Comité exécutif des mandats des groupes d'experts Groupes d'experts, comités, etc., créés selon les besoins |

Domaine d'action 9: Élaborer, en vue de son examen à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties, un plan de travail quinquennal glissant s'appuyant sur les résultats du présent plan de travail biennal afin de continuer à orienter l'exécution par le Mécanisme international de Varsovie des fonctions qui lui ont été confiées

^a Le calendrier figurant dans le présent plan de travail est provisoire et devrait servir de base à la planification des réunions et de l'ensemble des travaux du Comité exécutif.

^b Les organismes et instruments concernés sont notamment les suivants: l'African Risk Capacity Insurance Company Limited (<http://www.africanriskcapacity.com/>); le Fonds caribéen contre les risques liés aux catastrophes (<http://www.ccrif.org/>); les prêts pour imprévus de la Banque interaméricaine de développement; (<http://www.iadb.org/en/topics/natural-disasters/idb-helps-latin-america-to-develop-natural-disaster-insurance%2C2719.html>); le Fonds de solidarité de l'Union européenne (http://ec.europa.eu/regional_policy/thefunds/solidarity/index_en.cfm); l'initiative Climate Bonds (<http://www.climatebonds.net/>); les Green Bond Principles (<http://www.ceres.org/resources/reports/green-bond-principles-2014-voluntary-process-guidelines-for-issuing-green-bonds>); le Fonds national mexicain pour les catastrophes (http://siteresources.worldbank.org/EXTDISASTER/Resources/8308420-1357776325692/FONDEN_final_FCMNB.pdf); le thème spécial «changements climatiques» de la dix-septième reconstitution des ressources de l'Association internationale de développement (<http://www.worldbank.org/ida/ida-17-replenishment.html>); le Programme de financement et d'assurance du Pacifique pour le risque de catastrophe (<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/TOPICS/EXTFINANCIALSECTOR/EXTDISASTER/0%2C%2CcontentMDK:23093927~menuPK:8707838~pagePK:64168445~piPK:64168309~theSitePK:8308421,00.html>); le Dispositif mondial de réduction des effets des catastrophes et de relèvement (<https://www.gfdr.org/>).
